

APPEL À PROJETS : OFFRE 1^{ÈRE} MARCHE 2026

Dans le cadre du contrat des solidarités 2024-2027 et du contrat insertion-emploi 2025-2027, la Collectivité de Corse et l'État engagent des ressources pour générer une offre de réappropriation des compétences de base participant, en premier recours, de la lutte contre l'illettrisme.

L'objectif poursuivi progressivement à ce titre est de servir une offre gratuite, accessible sur le plan de la proximité territoriale et disponible en termes de places ouvertes et de période de prise en charge du public repéré en situation d'illettrisme, c'est-à-dire en grande difficulté avec les compétences de base.

Cette offre de premier recours de lutte contre l'illettrisme a vocation, en qualité de socle, à pourvoir un écosystème de dispositifs d'accompagnement de l'illettrisme au retour à l'apprentissage commun.

Cette offre est dénommée « Offre 1^{ère} marche ».

Le présent appel à projets s'inscrit dans la continuité et des enseignements issus de l'offre générée en 2024 et en 2025.

Pour mémoire :

- L'illettrisme désigne des personnes qui, ayant été scolarisées en langue française, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, y compris numériques, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.
- Une des particularités du public en situation d'illettrisme réside dans sa grande capacité à rendre ses difficultés invisibles (stratégies de contournement et d'évitement) et, ainsi, à complexifier d'une part son repérage mais aussi sa prise en charge dans des actions de remédiation.
- Une fois repérés au moyen d'outils dédiés, les personnes en situation d'illettrisme doivent pouvoir bénéficier sur le territoire de solutions de remédiation de proximité, appropriées à leurs spécificités, non-stigmatisantes et donnant du sens aux enjeux de l'apprentissage.

1 – OBJET DE L'APPEL À PROJETS :

Réaliser, en faveur des personnes en situation d'illettrisme :

- **Des ateliers de réappropriation des compétences de base (lecture, écriture, calcul, emploi du numérique de base), essentielles à la vie quotidienne, mettant l'accent sur les besoins immédiats relatifs à l'autonomie et l'accès aux droits.**

L'atelier de remédiation de l'offre 1^{ère} marche permet de conduire la personne en situation d'illettrisme vers la formation aux compétences de base. Il est articulé par des supports variés, des approches décentrées, et des contenus d'accroche construits autour des besoins immédiats que la personne éprouve en termes d'autonomie et d'accès aux droits.

L'atelier est un sas de remise en confiance et de mobilisation. Les pédagogies qu'il propose procèdent de modalités diversifiées, innovantes ou réinventées, ancrées sur les besoins et les centres d'intérêt des personnes, dans une démarche de recherche d'appropriation, de compréhension et d'adhésion à l'intérêt de se former aux compétences de base.

Il valorise les acquisitions de compétences de base de ses participants et vise à insuffler à ces derniers une dynamique pour continuer le parcours d'accompagnement et sortir définitivement de la situation d'illettrisme.

APPEL À PROJETS : OFFRE 1^{ÈRE} MARCHE 2026

L'atelier représente :

- **100 (cent) heures de remédiation servies** par un ou plusieurs formateurs :
 - **À des personnes en situation d'illettrisme positionnées sur l'atelier en entrées et sorties permanentes,**
 - **Par groupe n'excédant pas 8 (huit) personnes par heure de remédiation,**
 - **Sur une période de 10 (dix) mois, comprise entre les mois de septembre 2026 et juin 2027.**

Le ou les formateurs s'appuient sur les instruments dédiés (démarches ECLER, MNLE et DUPLEX, référentiel CLÉA mallette pédagogique des Clés du code) pour définir les situations d'apprentissage et les séquences pédagogiques appropriées aux personnes participantes. Ils proposent également un pont entre les problématiques d'illettrisme et d'illectronisme pour que l'emploi du numérique soit un levier de remédiation.

Les heures de remédiation sont réalisées librement par le ou les formateurs au regard des bonnes pratiques pédagogiques et des contraintes calendaires des formateurs comme des personnes positionnées et participantes. Elles peuvent par exemple être servies à raison de 2 ou 3 heures hebdomadaires.

L'atelier démarre dès-lors que 3 (trois) personnes positionnées acceptent de participer à une première heure de remédiation.

La participation d'une personne en situation d'illettrisme à l'atelier :

- **Est précédée par un temps de positionnement individuel avec le formateur.**

Cette phase, sous forme de rendez-vous, a pour objet l'identification des besoins de la personne (accès à des démarches en ligne, exercice de la parentalité, par exemple), au regard de l'évaluation de sa situation d'illettrisme,

- **Est complétée, en fin de parcours, par un temps de débriefing individuel avec le formateur.**

Cette phase, sous forme de rendez-vous, a pour objet de dresser un bilan pédagogique, mettant en perspective les compétences acquises au cours de la participation à l'atelier, de préciser des orientations envisageables en termes d'apprentissage, et de recueillir le degré de satisfaction de la personne.

2 – COMPOSANTES DE L'OFFRE 1^{ÈRE} MARCHE 2026 :

L'offre est constituée de 9 (neuf) ateliers sus-définis :

- **Déployés sur une période de 10 (dix) mois, comprise entre les mois de septembre 2026 et juillet 2027,**
- **Répartis sur le territoire de la Corse de la manière suivante :**
 - **Ajacciu (Ajaccio) : 2 (deux) ateliers,**
 - **Bastia (Bastia) : 2 (deux) ateliers,**
 - **Corti (Corte) : 1 (un) atelier,**
 - **Portivechju (Porto-Vecchio) : 1 (un) atelier,**

APPEL À PROJETS : OFFRE 1^{ÈRE} MARCHÉ 2026

- **Sartè ou Pruprià** (Sartène ou Propriano en fonction des besoins territoriaux) : **1** (un) atelier,
- **A Ghisonaccia** (Ghisonaccia) : **1** (un) atelier,
- **Calvi ou L'Isula** (Calvi ou L'Île-Rousse en fonction des besoins territoriaux) : **1** (un) atelier,
- **Ouverts aux personnes en situation d'illettrisme, ne suivant pas une formation diplômante et relevant d'au moins une situation parmi les suivantes :**
 - Éloignement prononcé de l'emploi,
 - Statut de demandeur d'emploi, notamment allocataire du revenu de solidarité active,
 - Salarié précaire, notamment salarié de l'insertion par l'activité économique ou salarié intérimaire,
 - Faible qualification (niveau infra-baccalauréat),
 - Reconnaissance d'une situation de handicap,
 - Domiciliation dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR),
- **Mis en œuvre par des formateurs justifiant chacun, au choix :**
 - **Du suivi d'au moins 2 (deux) modules du cycle de professionnalisation intitulé « Lutte contre l'illettrisme »,** servi par la Collectivité de Corse au titre de la mission Centre d'animation, de recherche et d'information sur la formation et observatoire régional de l'emploi et de la formation (CARIF-OREF),
 - **D'un diplôme universitaire (DU) spécialité « illettrisme » ou tout autre diplôme relatif à l'illettrisme et inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles,**
- **Subventionnés, chacun, à hauteur de 12 500 €** (douze mille cinq cents euro), pour les seules dépenses éligibles comprenant l'ensemble des coûts pédagogiques (entretien de positionnement individuel, temps de préparation pédagogique, face à face pédagogiques en groupe, entretien de bilan individuel) et l'ensemble des coûts logistiques,
- **Pilotés au moyen de :**
 - **De la participation à un comité de pilotage,** qui se réunira au moins 3 (trois) fois, au lancement, à mi-parcours et au terme du déploiement de l'offre 1^{ère} marché 2026,
 - **Du renseignement, anonymisé, d'un tableau,** fourni par la Collectivité de Corse, **restituant leur mise en œuvre opérationnelle et mesurant leur impact** (notamment : durée de la remédiation suivie, statut au regard de l'emploi, estimation du niveau EVA en entrée et en sortie, description des progrès accomplis en littératie, numératie et numérique, identification des évolutions positives sur les capacités à être autonome) **et le degré de satisfaction de chaque participant,**
- **Promus auprès des opérateurs prescripteurs** (Collectivité de Corse, France Travail, missions locales notamment) au moyen :
 - **D'un support de communication,** corrélant l'offre d'ateliers et les coordonnées des formateurs concernés, réalisé et diffusé par la coordinatrice Corse de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI),

APPEL À PROJETS : OFFRE 1^{ÈRE} MARCHE 2026

- **D'échanges complémentaires**, le cas échéant, entre les formateurs et les agents de « terrain » des opérateurs prescripteurs, au surplus des réunions du comité de pilotage,
- **Contractualisés** au moyen de conventions de subventionnement entre la Collectivité de Corse et chacune des personnes morales lauréates de l'appel à projets ; les conventions fixent les engagements des parties : plan d'action, modalités de versement de la subvention, évaluation de l'action, contrôle de l'utilisation des montants alloués, confidentialité et traitement des données.

3 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS :

Les lauréats seront sélectionnés par la Collectivité de Corse, l'État (Commissaire à la lutte contre la pauvreté et Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse – DREETS) et l'ANLCI.

Si nécessaire, les candidats pourront être sollicités ou reçus au cours de la phase de sélection afin d'apporter des précisions sur leurs candidatures.

Les candidatures recevables sont celles répondant aux exigences définies par les composantes de l'offre (partie 2) et matérialisées par les documents fixés par les modalités de réponses à l'appel à projets (partie 4).

Une attention particulière sera notamment portée :

- À la phase de mobilisation et de sélection des publics participant aux ateliers,
- À l'utilisation des méthodes pédagogiques spécifiquement adaptées au public en situation d'illettrisme,
- Au profil des formateurs,
- Au respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, incluant le Règlement général européen de protection des données personnelles n° 2016-679 dit « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés ».

Au besoin, les candidatures lauréates seront choisies sur la base des critères complémentaires suivants :

- La réponse aux objectifs et la connaissance des publics en situation d'illettrisme,
- La pertinence des actions proposées,
- La méthode utilisée pour associer et mobiliser tout au long de l'action les partenaires locaux,
- L'expérience éprouvée dans la mise en œuvre des ateliers de l'offre 1^{ère} marche.

4 – MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS :

L'appel à projets est consultable sur les sites de la DREETS de Corse et de la Collectivité de Corse. Il permet aux opérateurs de prendre connaissance de son annexe.

Le dépôt des candidatures s'effectue par courrier électronique avant le vendredi 3 juillet 2026, midi, obligatoirement auprès des deux personnes suivantes :

APPEL À PROJETS : OFFRE 1^{ÈRE} MARCHÉ 2026

- Damien NATALI, conseiller DGA chargée des solidarités et de la promotion de la santé (Collectivité de Corse) : damien.natali@isula.corsica,
- Gaëlle NUYTENS, cheffe du département des solidarités (DREETS de Corse) : dreets-corse.solidarites@dreets.gouv.fr.

La candidature devra être adressée avec la mention suivante pour objet : candidature AAP Offre 1^{ère} marché 2026.

La candidature comporte les pièces demandées, renseignées et signées, sous format PDF.

Les pièces demandées sont :

- **La déclaration d'intention de demande de soutien financier (cf. annexe), assortie des pièces qu'elle mentionne,**

La déclaration d'intention est pré-renseignée pour certains renseignements. Le candidat doit veiller à mentionner les ateliers sur lesquels il candidate. Il décrit la réalisation d'un atelier-type, les modalités de travail avec les prescripteurs et les certifications relatives à l'illettrisme de chaque formateur affecté à la réalisation des ateliers.

- **Les curriculum vitae de chaque formateur affecté à la réalisation du ou des ateliers.**

Il appartient au candidat d'être précis quant aux moyens envisagés pour la réalisation de l'action (ateliers), notamment quant à la valorisation des moyens matériels. La présentation du budget doit être claire et précise.

Toute candidature incomplète, irrecevable ou ne répondant pas aux préconisations est l'objet d'un refus notifié par écrit.

Pour toute information administrative, vous pouvez contacter les personnes précitées auxquelles adresser votre candidature.

Pour toute information relative aux ateliers de l'offre 1^{ère} marché, vous pouvez contacter :

- Karine TIREL, coordinatrice régionale Corse de l'ANLCI : karine.tirel@anlci.gouv.fr / 06 60 19 07 31.

Le calendrier de l'appel à projets est le suivant :

- 12 juin 2026 : Lancement de la période de candidature**
- 3 juillet (midi) 2026 : Date limite de dépôt des candidatures**
- 10 juillet 2026 : Sélection des opérateurs lauréats**
- 7 septembre 2026 : Réunion du comité de pilotage de l'offre 1^{ère} marché 2026**
- Septembre 2026 : Déploiement de la réalisation des ateliers de l'offre 1^{ère} marché 2026**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse
Direction Générale Adjointe en charge des solidarités et de la promotion de la santé
Direction de l'Action Sociale de Proximité
Service du Développement Social Local Régional – 22 cours Grandval BP 215, 20 187 AJACCIO Cedex 1
Et une copie numérique aux adresses électroniques suivantes : dslr@isula.corsica et aiutiassoci@isula.corsica

DICHJARAZIONI D'INTINZIONI DI DUMANDA D'AIUTU FINANZIARIU Déclaration d'intention de demande de soutien financier

Nomu di l'associu - Nom de l'association :

N° siret :

Data d'immatriculazioni - Date d'immatriculation :

Codici – Code APE :

Numaru d'arrighjistramentu- N° d'enregistrement (uniquement pour les associations) :

Indirizzu di a sedi suciali - Adresse du siège social :

Tel. : Indizizzu elettroniku - courriel :

Attività principali- Activités principales :

.....

.....

(aghjunghja i statuti) (joindre copie des statuts en vigueur)

Numaru d'aderenti- Nombre d'adhérents :

Numaru d'omi – Nombre d'hommes :

Numaru di donni – Nombre de femmes :

Cumuna(i) o tarritoriu(ii) - Commune(s) ou territoire concerné(s) par l'association demandeuse :

.....

Aggradimentu -Agrément : ☐ IÈ –OUI ☐ INNÒ - NON

Datu u - Délivré le : da - par :

Risposevuli ligali - Responsable légal : ☐ Signora – Madame ☐ Signore - Monsieur

Casata - Nom: Nom -Prénom : Funzioni-Fonction:

Tel.: Indizizzu elettroniku - Courriel :

Cuntattu -Contact dossier : ☐ Signora – Madame ☐ Signore - Monsieur

Casata - Nom: Nomu -Prénom Funzioni-Fonction:

Tel.: Indizizzu elettroniku - Courriel :

AMMINISTRAZIONI - ADMINISTRATION :

Cumposizioni di u scagnu è di u cunsigliu d'amministrazioni - Composition du bureau et du conseil d'administration

Conformément aux statuts et au procès-verbal de la dernière assemblée générale électorale. Par ailleurs, si un ou des membres du conseil d'administration est salarié ou prestataire de l'association, joindre tout document l'autorisant et expliquer à quel titre il en est membre : représentant du personnel, participation à titre consultatif...

	Funzioni Fonction	Casata Nom	Nomu Prénom	Prufissioni Profession	Mandatu elettivu Mandat électif ☐ IÈ – OUI ☐ INNÒ – NON Si oui lequel
Scagnu - Bureau					
CA					

Rimborsu di spesi – Remboursement de frais des membres du bureau et conseil d'administration : ☐ IÈ – OUI ☐ INNÒ – NON ☐ Altri - autres

Particulari - Précisions :

(Aghjustà i ghjustificativi - Joindre justificatif - PV d'AG, statuts...)

SALARIATI DI L'ASSOCIU - SALARIÉS DE L'ASSOCIATION :

Casata è Nomu Nom et Prénom	Impiegu Emploi occupé	Cuntrattu Type de contrat (CDI, CDD...)	Data di riclutamentu Date d'embauche

INFRASTRUTTURI - INFRASTRUCTURE(S) UTILISÉE(S) :

☐ Accupazioni di lucali - Utilisation d'un local ou de locaux ☐ Micca lucali - Pas de local

Lucali cuncirnati - Identification du ou des locaux concernés :

MUDALITÀ D'ACCUPAZIONI - MODALITÉS D'OCCUPATION :

☐ Pruprietariu – Propriétaire ☐ Lucatariu - Locataire : ☐ Cù affittu - Avec bail ☐ Senza affittu - Sans bail

☐ Di gratis - Mise à disposition gracieuse ☐ Cù cunvinzioni - Avec convention ☐ Senza cunvinzioni - Sans convention

Cette mise à disposition gracieuse donne-t-elle lieu à évaluation par le prêteur ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, faire figurer ce montant aux comptes 86 et 87des budgets et comptes de résultat.

DUCUMENTI FINANZIARII - DOCUMENTS FINANCIERS :

☐ Contu di risultatu – Compte de résultat o - ou ☐ CdR + bilanci - Compte de résultat + bilan

A cuntabilità hè tinuta da - La comptabilité est tenue : ☐ l'associu stessu -en interne ☐ da un pristatariu, qual'hè - par un prestataire externe, lequel :

Hè ci un Cummissariu à i conti - L'association dispose-t-elle d'un Commissaire aux comptes (associations percevant plus de 153000 € de financements publics ou autres obligations légales ou statutaires) ? : ☐ IÈ, qual'hè- OUI, lequel ☐ INNÒ - NON

FINANZIAMENTI DUMANDATI - FINANCEMENT(S) SOLLICITÉ(S) :

Ughjettu - Descriptif de l'objet du financement :

☐ Attività currenti – Activités courantes ☐ Prughjettu spificu- Projet spécifique ☐ Invistimentu-Investissement

Pracisà - Détailler en quelques lignes l'objet du financement et les objectifs recherchés

Cumuna(i) / Tarritoriu(ii) - Commune(s) / Territoires concernés :

Muntanti dumandatu - Montant de l'aide sollicitée :Bugettu di l'azzione – Budget de l'action :

Parti risirvata à a Cullittività di Corsica - Partie réservée à la Collectivité de Corse :

Dumanda curata da - Demande prise en charge par : Data - Date :

Casu mai, cumitatu tennicu di u - Le cas échéant, comité technique du :

➤ PEZZI CHÌ ACCORRINI PÀ L'ANALISI - PIÈCES NÉCESSAIRES À L'ANALYSE :

- Furmulariu di dichjarazioni d'intinzioni - Formulaire de déclaration d'intention ;
- Copia di u strattu di u Ghjurnal i Ufficiali di a Ripublica chì porta dichjarazioni di a criazioni di l'associu- Copie de l'extrait du Journal Officiel de la République portant déclaration de constitution de l'association ;
- Statuti, in vigori è firmati, di l'associu - Statuts de l'association en vigueur signés ;
- Ricivuta di dichjarazioni di criazioni in Prifittura - Récépissé de déclaration de création en Préfecture ;
- Ultima ricivuta di dichjarazioni di mudificazioni di l'associu in Prifittura (sedi, titulu, ughjettu, scagnu...) - Dernier récépissé de déclaration de modification de l'association en Préfecture (siège, titre...) ;
- Copia di u decretu di dichjarazioni d'utilità publica pà l'associu cuncirnati - Copie du décret de déclaration d'utilité publique pour les associations concernées ;
- Prucessu verbali di l'ultima assemblea elettiva in cunfurmità cù i statuti - Procès-verbal de la dernière assemblée électorale conforme aux dispositions prévues par les statuts ;
- Attestazioni di l'Amministrazione fiscali chì indetta a situazione precisa di l'associu in quantu à l'impositu nantu à i sucità è à a TVA sicondu u tipu d'attività soi - Attestation de l'Administration précisant la situation de l'association vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés et de la TVA selon type d'activités menées ;
- Attestazioni di l'associu cunfirmendu ch'ellu hè à ghjornu di i so ubligazioni fiscali è suciali - Attestation confirmant être à jour des obligations fiscales et sociales ;
- Aggradimenti s'edda accorri - Agréments si concernée ;
- Ricacciu d'identità bancaria - Relevé d'identité bancaire.

➤ Altri pezzi sarani da pruducia pà una sizzioni lucali culligata à un associu naziunali, da parmetta di stabiliscia u ligamu trà di elli - Outre les pièces constitutives du dossier telles que figurant ci-dessus, la section locale rattachée à l'association nationale devra fournir tout document permettant d'établir le lien entre elles deux, à savoir :

- I publicazioni à u JO, ricivuti dichjarazioni in Prifittura(criazioni è casumai mudificazioni) di l'associu naziunali; i statuti in vigori è à ghjornu di l'associu naziunali – les parutions au JO, Récépissés déclaration en Préfecture (création et modifications éventuelles) de l'association nationale; les statuts en vigueur et à jour de l'association nationale ;
- A dilibrazioni di u Cunsigliu d'amministrazionichì porta criazioni di a sizzionilucali – La délibération du Conseil d'administration portant création de la section locale ;
- Un'attestazioni di l'associu naziunali chì indica chì l'associu hè à ghjornu di i so ubligazioni regulamentari - Une attestation de l'association nationale indiquant que l'association est à jour de ses obligations réglementaires ;
- L'aggradimentu di u Prisentanti naziunali o Prisentanti di sizzioni chì attesta chì ùn devì fà nissuna dichjarazioni a sizzioni lucali pressu à a Prifittura, chì u funzionamentu di a sizzioni hè in cunfurmità incù l'ughjettu di a sedi naziunali, chì hè cuncessa à a sizzioni lucali di fà i dumandi di suvinzioni diretta pressu à i cullittività publichi è di tucalli - L'agrément du Président national au Président de section attestant qu'aucune déclaration ne doit être effectuée auprès de la Préfecture par la section locale, que le fonctionnement de la section est conforme à l'objet du siège national, que la section locale est autorisée à solliciter directement des subventions auprès des collectivités publiques et à les percevoir.

Stamponi o suggillu di l'associu / Firma, suggillu ivintuali di u firmatariu - Tampon ou cachet de l'association / Signature, Nom et qualité du signataire

Data / date :

BUDGET PREVISIONNEL DE VOTRE PROJET

Durée de l'exercice comptable : Date de début : 01/09/2026 Date de fin : 30/06/2027

Date de l'Assemblée Générale ayant adopté le Budget Prévisionnel 2026 :

CHARGES PREVISIONNELLES (1)	MONTANTS Action	PRODUITS PREVISIONNELS (1)	MONTANTS Action
60 - Achats		70 – Ventes produits finis, prestations services	
Achats de marchandises		Marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestations de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Produits des activités annexes	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Manifestations	
Fournitures administratives		74 – Subventions d'exploitation	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Etat	
Autres fournitures		Collectivité de Corse	
61 – Services extérieurs		Agences et offices	
Sous-traitance générale		Communes	
Locations mobilières et immobilières		Autres Collectivités	
Entretien et réparation		Organismes sociaux	
Assurances		Fond Européens	
Documentation		Agence de services et de paiement (ASP / emplois aidés)	
Divers		Autres financements publics	
62 – Autres services extérieurs		Aides privées (fondations)	
Rémunération intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		75 – Autres produits de gestion courante	
Déplacements, missions et réceptions		Cotisations	
Frais postaux et de télécommunication		Don – autres	
Services bancaires		Mécénat	
Divers		Sponsoring	
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		76 – Produits financiers	
64 – Charges de personnel			
Rémunérations du personnel		77 – Produits exceptionnels	
Charges sociales		Sur opération de gestion	
Autres charges de personnel		Sur exercices antérieurs	
65 – Autres charges de gestion courante		Résultat de l'exercice précédent (déficitaire ou excédentaire, uniquement si pas de bilan)	
654- Perte sur créances irrécouvrables			
66 – Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles			
69 – Impôts sur les bénéfices		79 – Transferts des charges	
S/TOTAL 1		S/TOTAL 1	
68 – Dotation aux amortissements et aux provisions		78 – Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES (1)		TOTAL PRODUITS PREVISIONNELS (1)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)

86 – Emploi des contributions volontaires		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et services		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES CVN	*****	TOTAL DES PRODUITS CVN	*****

Le budget doit être équilibré en charges et en produit

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) :
Représentant légal de l'association, Président(e),
Certifie exactes ces informations
Date et Signature

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) :
Trésorier de l'association,
Certifie exactes ces informations
Date et Signature

BUDGET PREVISIONNEL DE VOTRE ASSOCIATION

Durée de l'exercice comptable : Date de début : 01/01/2026 Date de fin : 31/12/2026

Date de l'Assemblée Générale ayant adopté le Budget Prévisionnel 2026 :

CHARGES PREVISIONNELLES (1)	MONTANTS Action	PRODUITS PREVISIONNELS (1)	MONTANTS Action
60 - Achats		70 – Ventes produits finis, prestations services	
Achats de marchandises		Marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestations de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Produits des activités annexes	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Manifestations	
Fournitures administratives		74 – Subventions d'exploitation	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Etat	
Autres fournitures		Collectivité de Corse	
61 – Services extérieurs		Agences et offices	
Sous-traitance générale		Communes	
Locations mobilières et immobilières		Autres Collectivités	
Entretien et réparation		Organismes sociaux	
Assurances		Fond Européens	
Documentation		Agence de services et de paiement (ASP / emplois aidés)	
Divers		Autres financements publics	
62 – Autres services extérieurs		Aides privées (fondations)	
Rémunération intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		75 – Autres produits de gestion courante	
Déplacements, missions et réceptions		Cotisations	
Frais postaux et de télécommunication		Don – autres	
Services bancaires		Mécénat	
Divers		Sponsoring	
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		76 – Produits financiers	
64 – Charges de personnel			
Rémunérations du personnel		77 – Produits exceptionnels	
Charges sociales		Sur opération de gestion	
Autres charges de personnel		Sur exercices antérieurs	
65 – Autres charges de gestion courante		Résultat de l'exercice précédent (déficitaire ou excédentaire, uniquement si pas de bilan)	
654- Perte sur créances irrécouvrables			
66 – Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles			
69 – Impôts sur les bénéfices		79 – Transferts des charges	
S/TOTAL 1		S/TOTAL 1	
68 – Dotation aux amortissements et aux provisions		78 – Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES (1)		TOTAL PRODUITS PREVISIONNELS (1)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)

86 – Emploi des contributions volontaires		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et services		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES CVN		TOTAL DES PRODUITS CVN	

Le budget doit être équilibré en charges et en produit

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) :
 Représentant légal de l'association, Président(e),
 Certifie exactes ces informations
 Date et Signature

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) :
 Trésorier de l'association,
 Certifie exactes ces informations
 Date et Signature

PRESENTATION DE L'ACTION/PROJET 2026

Intitulé du projet/ action :

Appel à projets « Offre 1^{ère} marche 2026 »

Déploiement d'ateliers de réappropriation des compétences de base en faveur des personnes en situation d'illettrisme.

Descriptif :

Il appartient au candidat de décrire un atelier-type. Préciser à cet effet les modalités de travail avec les prescripteurs des personnes repérées en situation d'illettrisme, les outils de positionnement des publics, les modalités pédagogiques, les modalités d'entretien individuel en fin de parcours de remédiation (progrès et satisfaction du bénéficiaire), les modalités organisationnelles de réalisation des ateliers de remédiation. Le cas échéant, il précise son expérience dans le déploiement de l'offre 1^{ère} marche en Corse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objectif :

L'objectif est défini par le contrat des solidarités liant la Collectivité de Corse et l'État sur la période 2024-2027 et par le contrat insertion-emploi liant les mêmes personnes morales sur la période 2025-2027. Il est posé par le préambule et la première partie de l'appel à projets « Offre 1^{ère} marche 2026 »

Il s'agit de réaliser, en faveur des personnes en situation d'illettrisme des ateliers de réappropriation des compétences de base (lecture, écriture, calcul, emploi du numérique de base), essentielles à la vie quotidienne, mettant l'accent sur les besoins immédiats relatifs à l'autonomie et l'accès aux droits.

L'atelier de remédiation de l'offre 1^{ère} marche permet de conduire la personne en situation d'illettrisme vers la formation aux compétences de base. Il est articulé par des supports variés, des approches décentrées, et des contenus d'accroche construits autour des besoins immédiats que la personne éprouve en termes d'autonomie et d'accès aux droits. L'atelier est un sas de remise en confiance et de mobilisation. Les pédagogies qu'il propose procèdent de modalités diversifiées, innovantes ou réinventées, ancrées sur les besoins et les centres d'intérêt des personnes, dans une démarche de recherche d'appropriation, de compréhension et d'adhésion à l'intérêt de se former aux compétences de base. Il valorise les acquisitions de compétences de base de ses participants et vise à insuffler à ces derniers une dynamique pour continuer le parcours d'accompagnement et sortir définitivement de la situation d'illettrisme.

Lieu et date de réalisation :

Chaque atelier est réalisé sur une période de 10 mois, comprise entre les mois de septembre 2026 et juillet 2027.

Il appartient au candidat de designer parmi les 9 ateliers mentionnés dans le texte de l'appel à projets « Offre 1^{ère} marche 2026 » le ou les ateliers sur lesquels il postule.

.....

.....

.....

Rayonnement du projet ou de la manifestation :

La proposition de réaliser un ou plusieurs ateliers a vocation à participer sur un an, au titre de 2026, au déploiement sur le territoire de la Corse d'une offre de proximité de remédiation des difficultés avec l'exercice des compétences de base, dans l'intérêt de la lutte contre la bascule dans la grande pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle des publics vulnérables. La proposition s'inscrit dans une démarche d'évaluation de l'impact des ateliers sur la capacité de leurs bénéficiaires à se réapproprier (ou s'approprier) des compétences de base pour les actes de la vie quotidienne.

Public ciblé :

Chaque atelier est ouvert aux personnes en situation d'illettrisme, ne suivant pas une formation diplômante et relevant d'au moins une situation parmi les suivantes :

- Éloignement prononcé de l'emploi,
- Statut de demandeur d'emploi, notamment allocataire du revenu de solidarité active,
- Salarié précaire, notamment salarié de l'insertion par l'activité économique ou salarié intérimaire,
- Faible qualification (niveau infra-baccalauréat),
- Reconnaissance d'une situation de handicap,
- Domiciliation dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR).

Nombre de bénéficiaires :

Ne pas renseigner cette rubrique. Les objectifs sont définis par l'appel à projets « Offre 1^{ère} marche 2026 ».

Moyens mobilisés (humains, techniques, autres...) :

Il appartient au candidat d'indiquer notamment les identités des formateurs qu'il entend mobiliser pour la réalisation de chaque atelier sur lequel il postule. Il précise pour chaque formateur les formations, les diplômes et/ou les certifications professionnelles exigés par l'appel à projets « Offre 1^{ère} marche 2026 ».

.....

.....

.....

.....

NB de bénévoles et fonctions assurées :

.....

.....

.....

.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette attestation doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et ce quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e),

Représentant(e) légal(e) de l'association,.....

(Joindre copie du pouvoir l'autorisant à représenter l'association)

-Certifie que l'association est régulièrement déclarée ;

-Certifie que l'association dispose de toutes les assurances nécessaires à couvrir les risques liés à l'action subventionnée ;

-Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble de ses obligations administratives et comptables, de ses déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

Merci de joindre en complément l'attestation de l'Administration fiscale précisant la situation de l'association vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés et de la TVA selon le type d'activités menées.

-Certifie que l'association a bien respecté pour l'ensemble de ses achats le code des marchés publics, ainsi que toutes les règles de mise en concurrence (uniquement pour les associations soumises à la réglementation en vigueur) ;

-Certifie exactes et sincères les informations transmises dans le cadre de l'instruction de la demande d'aide, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

-M'engage à utiliser l'aide financière allouée, conformément à sa destination prévisionnelle, et à mettre à disposition ou à fournir, sur demande de la collectivité, toute pièce justificative d'utilisation de cette aide ;

-Que l'association souscrit au [contrat d'engagement républicain](#) annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Demande une subvention globale d'un montant de..... €

Au titre du projet (nom du projet)

dont € Projet 1 :

Fait à, le

Signature du Président et Cachet de l'Association
(ou Nom et Prénom du Président en toutes lettres)

Attention: Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.